



Le Séquoia

salle de réception - gîte d'étape et de groupe

CONVENTION DE RESERVATION

La Maison de Maître : Salle et gîte de groupe 36 couchages

Du samedi //2026 à 10h au dimanche //2026 à 17h

Tarif pour 110 personnes maximum (Enfants compris) : 2800 €

Au-delà de 110 personnes : 10 € par personne supplémentaire.

Taxe de séjour en supplément (0.70 €/nuît/personne de + de 18 ans en 2024)

Nous ne connaissons pas encore le tarif 2026 de la taxe de séjour.

Entre : Le Séquoia SAS Scop, situé 475 route du pont Suspendu Confolent, 43590 BEAUZAC Société représentée par Madame Cécile MARTI, gérante.

Et :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Descriptif de l'ensemble de la location :

Les horaires : Du samedi 10 h 00 au dimanche 17 h. Possibilité de décorer et préparer la salle **le vendredi, veille de l'évènement, de 10 h à 18 h**. Seule la salle sera accessible dès le vendredi. Le client pourra uniquement déposer des affaires dans la cuisine, denrées et boissons dans les frigidaires dès le vendredi mais il ne pourra pas utiliser cet espace avant le samedi. Il en est de même pour la partie gîte.

La salle de réception : La salle de 278 m² pouvant accueillir 180 personnes assises (capacité maximum : 278 personnes debout.) - Les chaises et tables pour 160 personnes – Sanitaires.

La cuisine professionnelle : Réfrigérateurs, congélateur, four GN 1/1, lave-vaisselle (pastilles de lavage fournies). **La cuisine ne pourra être utilisée que par un traiteur professionnel qui se sera mis en relation avec l'équipe du Séquoia avant la réception.**

Les extérieurs : Parc clos et arboré - Parking privé devant la Maison de Maître.

Les Hébergements : 36 couchages pour la nuit de la fête (hors taxe de séjour) répartis en 12 chambres. Chaque chambre est équipée d'une salle de bain avec lavabo, baignoire et WC. Les draps sont fournis mais les lits ne sont pas faits. Le linge de toilette n'est pas fourni. Les chambres devront être libérées à 14 h le dimanche.

Ménage : Le ménage est inclus. En aucun cas il ne comprend le ramassage des déchets, papiers, mégots, confettis, plastiques ni le nettoyage de la vaisselle ou des appareils de cuisine. La cuisine devra être rendue rangée et propre. Les tables et les chaises devront être nettoyées et empilées comme à l'arrivée du client. Le client sera responsable de l'évacuation des déchets en verre, en plastique et en carton qu'il aura produit durant son séjour (Containers de tri à côté de la Maison).

Matériels non-fournis : linge de toilette, savon, torchons, liquide vaisselle, éponges, sacs poubelle, papier WC, et d'une manière générale, tout consommable...

Les services en option :

Couchages supplémentaires : 44 € la chambre de 2, 84 € la chambre de 4, du samedi 15 h au dimanche 15 h. Le ménage est inclus.

14 couchages répartis dans 3 chalets situés à côté de la Maison de Maître.

3 chambres de 2, 2 chambres de 4. Chaque chambre possède une entrée indépendante avec salle de bain et WC. Les draps sont fournis mais pas le linge de toilette. Les lits ne sont pas faits.

Petits déjeuners servis sous forme de buffet : 7 € par personne.

Formule brunch servie sous forme de buffet : 16 € par personne.

Fait à Beauzac, le

Le client,

Pour le Séquoia, Cécile MARTI

Règlement

La salle et le gîte de séjour peuvent être utilisés par des associations ou des particuliers pour des banquets, cérémonies, vins d'honneur, réceptions, repas, réunions, séminaires, concours, ... Ils ne pourront être utilisés à des fins contraires à l'ordre public, à la sécurité et aux bonnes mœurs. La société se réserve le droit de refuser la location en cas de demande ne respectant pas ces conditions. Le gîte a une capacité de couchages de 36 personnes. Ce nombre ne peut en aucun cas être dépassé par l'ajout de matelas dans le gîte ou de tentes dans le parc et les extérieurs du site. Seuls les lits "bébé" sont autorisés.

Avant l'évènement :

- 1. Il est versé à la réservation à titre d'arrhes la somme de 900 € à la SAS Scop Le Séquoia.** Les arrhes seront encaissées. En cas d'annulation par le client, les arrhes ne seront pas restituées et le client ne pourra en aucun cas prétendre à une autre date en compensation. **Le solde du prix devra être réglé 30 jours avant la date de la réception.**
2. Assurances – responsabilité : le client s'engage à souscrire préalablement à l'évènement toutes les assurances afférentes à l'organisation de sa réception et couvrant tous les dommages causés aux éléments mobiliers et immobiliers loués aux termes de la présente et contre tous les dommages causés ou subis par ses invités, ses ayants droit, les tiers et leurs biens. La SAS « Le Séquoia » se réserve le droit de ne pas accepter un client qui ne pourrait justifier d'une telle assurance.
3. Dépôt de garantie : **le client versera à la SAS « Le Séquoia » lors de son arrivée un dépôt de garantie égal à 3000 € ou 4500 € si le traiteur est un traiteur extérieur.** Ce dépôt de garantie sera restitué au client à l'issue et en fonction de l'état des lieux.
4. Décoration de la salle : Le client ne fera aucune marque indélébile sur les murs, sols, plafonds ou tout autre élément mobilier ou immobilier, intérieur ou extérieur du Séquoia. Les décorations peuvent être fixées sur les parties réservées à cet effet (câbles d'acier). Ni agrafes, ni punaises.

Pendant l'évènement :

5. Le Séquoia est un établissement classé ERP catégorie 4. Le système incendie répond donc aux normes en vigueur, une personne responsable sera toujours présente sur le site. Le client est tenu d'être informé du système de sécurité en cas d'incendie ou autre incident, et d'informer les participants de la manifestation de manière que tout se passe pour le mieux. Les machines à fumée sont strictement interdites, les bougies devront être utilisées sous certaines conditions. Aucune intervention sur le système incendie ne sera tolérée : les détecteurs de fumée ne devront en aucun cas être bouchés, les extincteurs resteront où ils sont ... Il est rappelé l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics qui s'applique de fait au Séquoia. Les feux d'artifices, lâchers de « Sky lanternes » et de pétards sont strictement interdits dans l'enceinte du Séquoia (parc, parking). Les lâchers de ballons, pour des raisons écologiques, ne sont pas autorisés. Cornes de brume et sifflets sont tolérés uniquement pour l'arrivée des mariés. Les lâchers de ballons, pour des raisons écologiques, ne sont pas autorisés. Les confettis ne sont autorisés qu'à l'intérieur du bâtiment et ils devront être ramassés de partout (salle, chambres, escaliers, ...) avant l'état des lieux. L'établissement est équipé d'un défibrillateur, qui ne pourra être sorti du boîtier qu'en cas de besoin.
7. Aucun véhicule ne doit entrer dans l'enceinte du Séquoia., à l'exception des fournisseurs et des organisateurs de l'évènement, pour la mise en place et le rangement du matériel ou des denrées. En tout état de cause, les véhicules devront ressortir de l'enceinte du Séquoia dès que possible. Les véhicules ne doivent pas stationner autour des chalets mais sur le parking privé.
8. Nuisances sonores : Le client s'engage pour le respect du voisinage. **Les enceintes sont interdites à l'extérieur de jour comme de nuit.** La salle est équipée d'un système son fixe sur lequel le DJ ou le client pourra brancher son matériel (console, portable, etc....) à l'endroit prévu à cet effet. Il s'agit de matériel professionnel. Aucune enceinte ne pourra être ajoutée. **Les portes de la salle côté parc devront rester fermées quand il y a de la musique. Les cris et hurlements sont proscrits à l'extérieur.** La diffusion de musique devra cesser au plus tard à 5 heures. Les prestataires chargés de l'animation ainsi que le client sont responsables de la bonne tenue de la soirée et du niveau sonore aussi bien pour les personnes présentes dans la salle que pour le voisinage...La machine à bière pression devra être installée à l'intérieur de la salle pour la soirée.
9. Le client s'engage à ce que les enfants ne soient pas laissés sans surveillance, ni dans le parc, ni dans le salon. Les parties de foot devront cesser à 22h au plus tard et devront se tenir loin des arbustes plantés sur le côté
10. Le client s'engage à utiliser les éléments loués et les accessoires et matériels mis à disposition conformément à leur destination. Il devra remettre en place tous les objets ou mobiliers qu'il aura déplacés.
11. Environnement : Le client s'engage à trier ses déchets. Des containers sont à disposition sur le côté de la Maison. Le client veillera également à ce que les mégots de cigarettes et autres déchets (confettis, pétales...) soient ramassés avant son départ. Les déchets plus gros devront être remportés et en aucun cas laissés à côté des containers. Il s'engage également à respecter les fleurs et plantations. Il surveillera les enfants afin qu'ils n'arrachent rien et ne se pendent pas aux branches.
12. Energie : Nous mettons à disposition du traiteur un branchement extérieur pour son camion frigorifique, un branchement extérieur pour les animations du vin d'honneur (plaque, plancha), et pour la tireuse à bière (qui devra être ensuite transportée dans la salle pour la soirée). Si vous souhaitez installer des éclairages extérieurs, nous vous demandons d'utiliser des éclairages solaires ou à piles. Tout branchement électrique supplémentaire pourra entraîner un supplément
13. Rangement : Il devra être effectué consciencieusement afin de rendre le site, intérieur comme extérieurs, dans l'état dans lequel il a été livré au client. Même si le ménage est inclus, le client est tenu à certaines obligations, décrites dans la fiche ci-jointe.
14. A la fin du séjour, il sera établi un état des lieux par le Séquoia permettant ou non la restitution du dépôt de garantie visé ci-dessus. Toute dégradation, disparition, altération ou autre sera supportée par le client et facturée au prix du remplacement à neuf. Il appartient au client de faire état des objets cassés ou manquants ainsi que des dégradations des locaux, des extérieurs ou du matériel qu'il constaterait préalablement à son évènement.
15. Le client s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur du Séquoia.

Je, soussigné-e déclare avoir pris connaissance des conditions de location et du règlement intérieur.

Date : le NOM / PRENOM : SIGNATURE :

RANGEMENT ET NETTOYAGE

<u>La salle :</u>	Nettoyer et empiler les tables et les chaises comme lors de votre arrivée. Laver les tablettes qui séparent la véranda du reste de la salle. Retirer toutes les décorations. Evacuer les déchets (ballons éclatés, gobelets, papiers...) Si des confettis sont utilisés, ils devront être impérativement ramassés dans toute la bâtisse (salle, sanitaires, escaliers, chambres, ...) ainsi que dans le parc.
<u>Les extérieurs :</u>	Ramasser les déchets, papiers, mégots, confettis, gobelets et autres...dans le parc, le parking, devant la maison...Retirer toutes les décorations. Nettoyer et ranger le mobilier extérieur. Vider les cendriers extérieurs.
<u>La cuisine :</u>	Nettoyer les plans de travail et le sol. Ceci est de la responsabilité du traiteur. Evacuer les déchets, verres, cartons, ...
<u>Salon :</u>	Remettre les meubles en place si nécessaire. Retirer toutes les décorations.
<u>Poubelles :</u>	Évacuer et trier les déchets. Les différents containers sont situés à côté de la maison, côté cuisine. Les déchets trop volumineux (éléments de décoration par exemple) seront remportés par le client. En aucun cas ils ne devront être déposés à côté des poubelles.
<u>Chambres et chalets :</u>	<u>Merci de demander à vos invités de :</u> Retirer le drap plat, le drap housse et la taie d'oreiller et de les poser en « vrac » sur le lit pour les chalets, en vrac sur le palier de l'étage pour la maison. Déposer le tapis de bain utilisé dans la panier prévue à cet effet sur le palier de l'étage. Plier et ranger les couvertures comme à leur arrivée. Retirer (si utilisé) et jeter le sac poubelle de la salle de bain ainsi que les déchets (gobelets, bouteilles,) Remettre en place les meubles déplacés. Laisser la clef de la chambre sur la porte

Un état des lieux sera effectué dimanche avant votre départ.

Date et signature :